N° 2052

S . B . O .
- Société Belge d'Ostéopathie -

Union professionnelle reconnue par le Conseil d'Etat

Moniteur Belge du 2 février 1994

Pour faire connaissance avec l'Ostéopathie...

Siège Social et secrétariat :
55-57- Bte 4, rue du Rempart des Moines - B 1000 Bruxelles
Tél. : 02-512 35 89 – Fax : 02-511 82 64
e-mail : info.sbobvo@pi.be – www.osteopathie.be

SBO

SOCIETE BELGE D'OSTEOPATHIE
Union Professionnelle des Ostéopathes de Belgique

Rue du Rempart des Moines 55-57 / 4
1000 BRUXELLES

Tél. : 02 512 35 89
Fax : 02 511 82 64

Service de garde : 02 502 44 34

E-mail : info.sbobvo@pi.be
Internet : http://www.osteopathie.be

OU PUIS-JE TROUVER UN OSTEOPATHE D.O. PROFESSIONNEL DANS MA REGION ?

Les noms, adresses et téléphones sont à consulter dans l'annuaire des Pages Jaunes sous la rubrique n° 5688 dans l'encart de la **Société Belge d'Ostéopathie,** Union Professionnelle reconnue.

L'OSTEOPATHIE ...

Est une **médecine fonctionnelle, préventive et curative** dans le cadre de la médecine moderne, elle est **complémentaire de la médecine classique.**

C'est une science, un art et une philosophie au sein de la Santé Publique avec un concept original et des principes spécifiques pour établir le diagnostic fonctionnel et la thérapie à suivre.

Par sa formation professionnelle de haut niveau, votre ostéopathe D.O. évalue et traite les troubles fonctionnels liés à votre motif de consultation.

LE CORPS HUMAIN EST UN TOUT FONCTIONNEL ...

- Il est composé de différents systèmes en inter-action permanente.
- Il est à la recherche constante d'un équilibre.
- Il a la capacité naturelle de compenser les dysfonctions.

UNE APPROCHE EFFICACE ...

- Votre ostéopathe D.O. dispose de différentes techniques manuelles **SANS DANGER** pour obtenir un résultat optimal.
- La manipulation ostéopathique est une **technique douce** mais **efficace.**

UNE MEDECINE COMPLEMENTAIRE ...

Si nécessaire, votre Ostéopathe D.O. peut entrer en contact avec votre médecin pour assurer le bon suivi de votre santé.

L'OSTEOPATHE D.O. PROFESSIONNEL ?

- Il est porteur du titre déposé : **Diplômé en Ostéopathie** (D.O.) selon les critères de l'Académie d'Ostéopathie de Belgique.
- Il est membre de **l'Union Professionnelle des Ostéopathes de Belgique,** reconnue par le Conseil d'Etat.
- Il respecte le **Code de Déontologie** du Belgian Register of Osteopaths.
- Il est couvert en **Responsabilité Civile et Aléa thérapeutique** par la Société Belge d'Ostéopathie dans le cadre d'un contrat collectif.
- Il suit une **formation permanente.**

L'ostéopathie, une approche globale de la santé

"... Tous les mécanismes de la vie, aussi variés soient-ils, ont pour objet de conserver les conditions de vie dans l'environnement interne ..."
(Claude Bernard).

"... Osteopathy is the name of the healing art wich lays chief emphasis upon the diagnosis and treatment of structural and mechanical derangements of the body and regards manipulative therapy as most important factor in the treatment of disease ..." (The College of Osteopaths, London).

"... L'ostéopathie est une approche diagnostique et thérapeutique manuelle des dysfonctions de mobilité articulaire et tissulaire en général dans le cadre de leur participation à l'apparition des maladies ..."
(Académie d'Ostéopathie de Belgique a.s.b.l.).

Derrière ces définitions un peu abrupte, se dessinent des principes simples.

L'ostéopathie se définit d'abord par sa différence et sa complémentarité.

La médecine traditionnelle a fortement progressé depuis 25 ans. Elle s'attache en priorité à la maladie. Elle travaille à partir de la chimie du corps : aux maladies, elle propose des remèdes pharmaceutiques et des interventions chirurgicales.

Traditionnellement, l'ostéopathie repose sur trois principes :

Premier principe : L'ostéopathie se donne comme priorité le patient en entier.

Le corps est une unité biologique qui interagit avec l'environnement. L'unité du corps dans son contexte relationnel est la base du concept ostéopathique.

L'apport de l'ostéopathie est de souligner l'importance du bon fonctionnement des tissus dans leur ensemble (principalement les éléments de soutien et de relation), au maintien de la santé. Le corps est une structure articulée en mouvement permanent. Les muscles actionnent, sous décision et contrôle du système nerveux, les os articulés par des cartilages et des ligaments. Tous les autres tissus, dont les organes suspendus, en équilibre à la structure, suivent le mouvement général.

Tout changement dans la position ou la mobilité des structures à un niveau du corps peut entraîner des répercussions à distance. Si une articulation ne fonctionne pas bien, tout le système articulaire et de soutien peut être perturbé et nécessite une adaptation du système neuro-musculaire. Lorsque cette adaptation ne se réalise pas spontanément, le déséquilibre joue un rôle important dans l'apparition ou l'aggravation de la maladie.

Deuxième principe : L'interrelation des structures et des fonctions.

Structure
La charpente du corps est indispensable à la vie de l'homme. C'est la structure. Il est impossible d'agir sans elle. Avec le système nerveux qui la régit, elle forme un ensemble "neuro-relationnel".

Fonction
Les grands systèmes organiques sont eux aussi, indispensables. Par exemple : la fonction circulatoire, le système digestif, génito-urinaire, respiratoire, etc...

Ces ensembles sont en interrelation étroite et réciproque par l'intermédiaire des systèmes nerveux et hormonal.

Quand il agit sur les structures, l'ostéopathe observe la mobilité des organes et son déficit, les articulations, les modifications de fonctionnement des organes et des grands systèmes (la respiration, la circulation sanguine, etc...)

Troisième principe : L'autorégulation, l'autodéfense.

Le corps a une tendance naturelle à s'autodéfendre, à s'autoréguler. En cherchant à libérer le mouvement des structures, l'ostéopathe vise à assurer au patient son système de compensation naturel. Il lui ouvre la voie vers cette autodéfense naturelle. L'ostéopathe est formé à cette action de stimulation optimale de la physiologie. Mais il ne prétend pas tout guérir. Il est également formé à connaître et à reconnaître les limites de ses possibilités d'action. Celles-ci dépendent non seulement de "la maladie" mais aussi du potentiel du malade et des ressources des techniques ostéopathiques elles-mêmes.

L'outil de travail de l'ostéopathe : Les Mains !

L'ostéopathie est une approche thérapeutique manuelle basée sur une connaissance approfondie du corps humain, plus particulièrement son anatomie et sa physiologie. A cette connaissance, les ostéopathes allient un sens palpatoire méthodologiquement et scrupuleusement développé. L'ensemble permet à l'ostéopathe de percevoir et de préciser la mobilité articulaire, musculaire, ligamentaire, mais aussi les modifications de tensions au sein des tissus.

Au départ de ces observations complétées par les examens cliniques et paracliniques (les radiographies par exemple), l'ostéopathe établira un "bilan ostéopathique".
A partir de ce bilan, il élabore son traitement. Si cela s'avère nécessaire, il complètera ce traitement par des conseils d'hygiène de vie.
Les prescriptions de médicaments, les interventions chirurgicales ne sont pas du ressort de l'ostéopathe.

L'ostéopathie en évolution permanente.

Si l'ostéopathie se définit d'abord par les principes fondamentaux qui constituent sa tradition, elle s'inscrit très clairement dans une dynamique de recherche et de progrès.

L'évolution des connaissances de neuro-physiologie, de biomécanique, les possibilités nouvelles d'évaluation clinique (l'imagerie médicale, les examens para-cliniques, etc...), entraînent l'amélioration du diagnostic et de la pratique ostéopathique. L'ostéopathie évolue ainsi en permanence et devient une discipline toujours plus efficace au service de la santé.

En quoi consiste le traitement ostéopathique ?

Après avoir minutieusement établi le bilan de santé du malade, après avoir, grâce à un examen clinique et biomécanique méthodique, localisé les éléments déficients et établi leurs responsabilités réciproques dans l'origine du mal, le praticien intervient pour lever les pertes ou déficits de mobilité et enclencher les mécanismes d'auto-régulation qui vont permettre à l'organisme de retrouver son équilibre, de favoriser son pouvoir d'auto-défense et par là même, de retrouver la santé.

L'ostéopathie aide l'organisme dans sa lutte contre la maladie en utilisant des techniques douces, non agressives et toujours non traumatisantes.

Quelle est la formation des ostéopathes ?

A la fin du siècle dernier, le Dr Andrew Taylor Still codifia une nouvelle approche médicale originale qu'il appela "ostéopathie". Il avait en effet repensé totalement la genèse de la maladie grâce à une étude approfondie de l'anatomie et de la physiologie. Il créa la première école d'ostéopathie à Kirksville, dans le Missouri, aux Etats-Unis. A l'heure actuelle, l'ostéopathie est entièrement reconnue aux Etats-Unis et enseignée dans 16 collèges universitaires.
En Europe continentale, elle n'a pas encore donné lieu à une législation spécifique. Ces 10 dernières années, l'ostéopathie a connu une grande progression.
En Angleterre, l'exercice de la profession est légalisé depuis juillet 1993.

La Société Belge d'Ostéopathie (S.B.O.) s'est vue reconnaître par le Conseil d'Etat en tant qu'Union Professionnelle (Annexes du Moniteur Belge du 2/2/94). L'enseignement n'est pas encore légalisé. L'Académie d'Ostéopathie de Belgique a.s.b.l. impose les critères d'enseignement pour la Belgique.
Actuellement, trois enseignements seulement respectent ces critères et sont dès lors reconnus par la S.B.O.

Ceux-ci sont :
1° Collège Belge d'Ostéopathie - Bruxelles
2° Cours Sutherland College of Osteopathic Medicine (SCOM) : - Namur
3° College Sutherland - Antwerpen
Un examen présenté et réussi devant le "Jury National" accompagné d'une défense de mémoire permet à leurs étudiants l'obtention du titre "d'ostéopathe D.O.".

La Société Belge d'Ostéopathie a fait protéger le titre d'Ostéopathe D.O. par un dépôt légal. Ce titre ne peut être porté que par les ostéopathes diplômés (D.O.) et reconnus par leurs pairs, membres de la S.B.O.

De par leur haut niveau de formation et leur rigueur, les ostéopathes D.O. mSBO sont ainsi susceptibles d'offrir à leurs patients sécurité et qualité de soins. Ils sont porteurs d'un diplôme qui a la qualité d'un troisième cycle universitaire. Leur formation s'étale sur plus de 5.000 heures et comprend notamment la connaissance approfondie des sciences fondamentales, de l'anatomie et de la physio-pathologie.

Où trouver un ostéopathe compétent ?

En consultant dans la rubrique n° 5688 des Pages d'Or de votre région l'encart SBO/BVO
ou en vous adressant à la :

Société Belge d'Ostéopathie
Rue Rempart des Moines, 57 B - 1000 Bruxelles
Tél. : 02/512.35.89
Fax : 02/502.44.34